

Principes du Développement Soutenable

Michèle Gallot

ENTPE

25 novembre 2008

Les concepts du développement soutenable (durable)

Les principes fondamentaux internationaux

Les grandes avancées conceptuelles et juridiques

Action 21 et agenda 21 ou le DD au cœur des collectivités locales

Le rendez-vous du millénaire ,un programme mondial de lutte contre la misère et l'ignorance

L'Europe et sa progression vers le DD

Le Grenelle de l'Environnement et les bouleversements qu'il implique

° Le Sustainable Development ,un développement supportable par les êtres humains et par la planète

- Un concept de philosophie politique mondialiste pour le vingt et unième siècle
- Une recherche de syncrétisme entre les théories du libéralisme économique, du marxisme social et de l'écologie politique
- Progressivement élaboré sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies
- À partir de la prise de conscience des désastres écologiques entraînés par un modèle de croissance nuisible à long terme (1971 rapport du Club de Rome : « halte à la croissance », la prise de conscience de la « finitude » de la planète)

° Une philosophie syncrétique nourrie des apports du libéralisme du marxisme et de l'écologie politique.

A/ Le libéralisme économique (XVII^e et XVIII^e siècles/ philosophie des lumières / John Locke, David Hume, Adam Smith/ Turgot, Condillac, Montesquieu) :appliquer aux actes économiques des principes philosophiques et politiques libéraux, qui découlent de la primauté de la liberté individuelle sur toutes les formes de pouvoir

Au départ, conteste l'arbitraire du pouvoir des souverains ;le libre jeu des intérêts individuels dans la société civile conduit à un ordre et non au chaos. Le projet libéral s'inscrit dans le cadre d'une philosophie optimiste et peut être considéré comme moderne, voire révolutionnaire,nourri par la croyance dans le progrès humain.

B/ le marxisme repose sur l'analyse de l'Histoire du capitalisme du 19^e siècle et pose le principe de la lutte des classes pour arriver à une meilleure répartition des richesses. « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »Karl Marx emprunte aux économistes classiques l'idée implicite des classes comme facteur de production et aux historiens les classes et leur conflit comme producteur d'histoire. Il a le mérite de mettre en relief la question du partage des gains de productivité

C/ l'écologie politique introduit la dimension des ressources naturelles employées et gaspillées dans le processus de production économique ;elle invite à des actions systémiques sur le monde : la plupart des interactions d'un individu avec son milieu dépend non de ses seules propres actions, mais des actions d'autres acteurs. Il faut alors agir sur les systèmes qui nous englobent;elle amène à considérer les coûts environnementaux comme un facteur de la décision publique et de l'intérêt général.

° 1971-1992 Du rapport du Club de Rome à la Conférence de Rio

- Créé en 1968, le Club de Rome publie en 1971 « *Limits to Growth* », improprement traduit par « Halte à la croissance »
- Face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, cette association privée internationale prône la croissance zéro
- En clair, le développement économique tel que pratiqué au XX^e siècle est alors présenté comme incompatible avec la protection de la planète à long terme
- Dans ce climat de confrontation et non de conciliation entre l'écologie et l'économie se tient en 1972 la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain, à Stockholm, Conférence qui sera à l'origine du concept d'éco développement qui deviendra le développement durable
- Des personnalités (Maurice Strong, organisateur de la Conférence, le professeur René Dubos, Barbara Ward, Ignacy Sachs) insistent sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud.
Il en découlera la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

° L'émergence de principes fondamentaux

La TERRE, foyer de l'humanité, constitue un tout, marqué par l'interdépendance entre les êtres humains, leurs systèmes sociaux, leur développement économique, et les ressources naturelles de la planète

La CONFERENCE DE RIO en juin 1992 établit un nouveau partenariat mondial plus équitable, en créant de nouvelles relations entre les États, les secteurs-clés de la société, les Peuples, et leur Environnement.

27 PRINCIPES illustrent cette Déclaration, aussi importante pour le 21^e siècle et ses chances de paix et prospérité que la Déclaration des Droits de l'Homme en son temps.

7 d'entre eux situent particulièrement le développement durable comme une philosophie humaniste universelle et intemporelle:

°RIO ,la Charte du DD (extraits)

- Principe 1 :
LES ETRES HUMAINS SONT AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DURABLE ILS ONT DROIT A UNE VIE Saine ET PRODUCTIVE EN HARMONIE AVEC LA NATURE.
- Principe 3: introduit la notion de satisfaction équitable des besoins des générations présentes et Futures.
- Principe 4 :la protection de l'environnement est partie intégrante du DD et ne peut être considérée isolément
- Principe 5: il définit comme priorité l'ELIMINATION DE LA PAUVRETE, condition indispensable du DD
- Principe 20: La participation pleine et entière des femmes est essentielle à la réalisation du DD
- Principe 21: de même les jeunes doivent être mobilisés dans un partenariat mondial pour garantir à chacun un avenir meilleur.
- Principe 25: LA PAIX, le développement et la protection de l'Environnement SONT INTERDEPENDANTS ET INDISSOCIABLES.

° Dès 1987, une définition globale du DD

- Le rapport Brundtland de 1987 présenté à la Conférence des Nations Unies à Rio en 1992 donne la définition suivante:

« un développement qui satisfasse les besoins des populations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs »

(Rappel: Antoine de St Exupéry

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »)

- Le DD ne s'oppose pas au développement économique. C'est la tentative de concilier trois préoccupations longtemps traitées isolément ou conflictuellement : l'action économique, le développement social et culturel, l'équilibre écologique ou environnemental
- L'efficacité économique doit aller avec la protection des faibles, la création de richesses avec la recherche de sens, la prospérité avec l'humanisme.

° Des fondamentaux à prendre en compte pour le XXI^e siècle

Le principe de solidarité dans le temps (la prise en considération des générations futures) **et celui de réversibilité des choix** (flexibilité / adaptation)

Le principe de solidarité dans l'espace (à l'échelle locale d'un territoire ou à l'échelle internationale : relations Nord- Sud...)

Le principe de participation qui vise à une meilleure adaptation de l'offre à la demande et à une adhésion sociale

Le principe d'intégration par croisement des champs de réflexion (cf. l'approche systémique, la recherche de transversalité)

Le principe de prévention pour limiter le curatif

Le principe de précaution qui ne signifie pas ne rien faire mais prendre des mesures pour éviter des conséquences néfastes

Le principe d'opportunité (donner suite ou pas à une demande...)

Le principe de subsidiarité au bon niveau pour traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent (qui renvoie à l'articulation des échelles et à la gouvernance)

Le principe pollueur- payeur pour moraliser et responsabiliser

° Un quart de siècle d'engagements internationaux

De grandes conférences internationales sous l'égide de l'ONU, nourries par le Dialogue Nord Sud permettent d'élaborer par le Droit International et dans les droits nationaux, les engagements auxquelles souscrivent progressivement les nations membres de l'institution internationale

...le développement démographique et les droits des familles (Le Caire 1994) le Droit des Femmes (Pékin 1995) Copenhague 1996 : le sommet social (éliminer la pauvreté réduire le chômage) Habitat II, un logement convenable pour tous (Istanbul 1996) Kyoto 1997 : lutter contre les changements climatiques les engagements des collectivités sur la mise en œuvre d'Action 21 (Johannesburg 2002)...

le « sustainable development » s'affirme comme une philosophie politique mondiale proposant un projet alternatif aux abus d'un néo libéralisme dominateur comme à ceux d'un collectivisme outrancier.

° Action 21 et les agendas 21

Action 21 ou Agenda 21 : un programme d'actions pour le 21ème siècle orienté vers le développement durable adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992..

quelques 2500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets.

le programme Action 21 est la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires.

Les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, l'Agenda 21 local dont les principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement .

En adoptant la Stratégie nationale de développement durable en 2003, la France a décidé de favoriser la mise en place de 500 Agendas 21 locaux en 5 ans, notamment sur les territoires bénéficiant d'une aide publique (grands projets urbains, parcs naturels régionaux, groupements de communes, pays ou agglomérations dans le cadre de contrats territoriaux...)

° Le préambule d' ACTION 21

- 1.1 « *L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous oeuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable.* »

.....et ceci est admis par tous les pays depuis plus de 15 ans ...

° Le rendez vous du millénaire

Les ressources et les technologies actuellement disponibles font de nous la première génération qui peut réellement faire du droit au développement une réalité pour tous et mettre l'humanité entière à l'abri du besoin.

Il existe une vision commune du développement.

Ces objectifs pour le développement, qui vont de la réduction de moitié de la pauvreté à la scolarisation de tous les enfants d'âge primaire et à l'arrêt de la propagation des maladies infectieuses d'ici à 2015, telles que le VIH/sida, sont devenus des indicateurs mondialement reconnus des progrès d'ensemble à accomplir et ont été adoptés aussi bien par les donateurs que par les pays en développement, la société civile et les grands Organismes de développement.

Ces objectifs pour le développement peuvent être atteints en 2015 à condition de s'écarter des pratiques habituelles et d'accélérer et d'intensifier de façon spectaculaire l'application des mesures dès maintenant

° 2005 le rapport ONU pour le millénaire

L'adoption des OBJECTIFS DU MILLENAIRE pour le développement tirés de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies est une date dans l'histoire de l'Organisation.

Pour la première fois, les dirigeants de la planète se sont engagés à s'attaquer sur tous les fronts aux problèmes de la paix, de la sécurité et du développement, des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales

Les huit Objectifs du Millénaire pour le développement vont de la réduction de moitié de la population pauvre à la lutte contre le VIH/sida et à l'école primaire universelle, et leur date butoir est 2015.

Ensemble, ils constituent le plan que tous les pays et toutes les grandes institutions de développement du monde ont accepté en tant que projet d'ensemble,

° Les priorités internationales du millénaire

- Objectif 1 Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2 Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4 Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
- Obj. 5 Améliorer la santé maternelle
- Obj. 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7 Assurer un environnement durable
- Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

° La déclinaison de ces accords internationaux sur le DD

Membre de l'ONU, l'Union Européenne adopte depuis 20 ans progressivement des programmes de DD ,et les traduit en règlements et directives.

la France ,membre de l'U.E. transpose en lois et règlements administratifs les textes ratifiés: grandes lois environnementales (Code de l'Environnement) textes économiques ,réformes constitutionnelles ,Parité,Débat Public...autant de traductions de nos obligations mondiales sur le DD

° L'évolution de l'Europe vers le DD

- 1992/Maastricht :intégration , citoyenneté, et une esquisse de Développement Durable
- Article B:promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant, à terme, une monnaie unique, conformément aux dispositions du présent traité;
- Une citoyenneté européenne : la citoyenneté européenne est conditionnée par la citoyenneté nationale mais elle donne de nouveaux droits
- Une union économique et monétaire renforcée par La décision de créer une monnaie unique au 1er janvier 1999, sous l'égide d'une Banque centrale européenne,
- 1997:le Traité d'Amsterdam , un pas de plus vers le DD ,réaffirme les principes de liberté, démocratie et respect des droits de l'homme. Il propose de mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice, et fait entrer de nouveaux domaines dans le champ communautaire
- Il élargit la liste des droits dont il garantit le respect dans tous les pays de l'Union européenne - droits sociaux égalité homme femme, services publics... - et consolide ainsi sa dimension sociale.
Il Place l'emploi et le citoyen au coeur de l'Union. il donne pour objectif à l'Union "un niveau élevé d'emploi" et prévoit une meilleure coordination entre les politiques nationales de lutte contre le chômage : mécanismes de comparaison et d'évaluation, lignes directrices adoptées en commun. La politique sociale (réglementation travail et lutte contre l'exclusion) devient une politique communautaire
Le Traité renforce la protection des droits fondamentaux, interdit toute discrimination, reconnaît le droit à l'information ainsi que la défense des consommateurs.
- Sur insistance de la France, le traité reconnaît la nécessité de conserver des services d'utilité publique appelés "services d'intérêt économique général".

° dans le traité d'Union Européenne , des principes de DD,et des moyens

au cœur du DD des principes essentiels:

Subsidiarité

Précaution

Pollueur payeur

Gouvernance

Démocratie participative

Et des cadres d'action:

livres verts, livres blancs

Communications

Règlements

Directives

Programmes pluriannuels

Fonds structurels

° La recherche d'une constitution... Le traité de Lisbonne mars 2000

À la fin du XX^e siècle une double ambition s'exprime :

- élargir encore le cercle des pays membres ,notamment vers les pays de l'Est de l'Europe après la chute du mur de Berlin
- accélérer l'évolution de l'Europe vers une confédération à l'instar des Etats-Unis d'Amérique

un cadre à cette double perspective:la stratégie de Lisbonne:Politique de cohésion,réforme du système de mise en œuvre,réforme budgétaire,charte des droits fondamentaux

° La Charte des droits fondamentaux le traité de Nice 07 12 2000

CHAPITRE I DIGNITE

Article premier - Dignité humaine « La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée »

Article 2 - Droit à la vie

Article 3 - Droit à l'intégrité de la personne

Article 4 - Interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Article 5 - Interdiction de l'esclavage et du travail forcé

CHAPITRE II LIBERTES

Article 6 - Droit à la liberté et à la sûreté

Article 7 - Respect de la vie privée et familiale

Article 6 - Droit à la liberté et à la sûreté

Article 8 - Protection des données à caractère personnel

Article 10 - Liberté de pensée, de conscience et de religion' (y compris droit à l'objection de conscience)

Article 11 - Liberté d'expression et d'information (et affirmation de la liberté des médias)

Article 12 - Liberté de réunion et d'association

Article 14 - Droit à l'éducation « »1. Toute personne a droit à l'éducation, ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue. 2. Ce droit comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire. »

Article 19 - Protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition »1. Les expulsions collectives sont interdites. 2. Nul ne peut être éloigné, expulsé ou extradé vers un Etat où il existe un risque sérieux qu'il soit soumis à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants. »

CHAPITRE III ÉGALITÉ

Article 21 - Non-discrimination

Article 23 - Egalité entre hommes et femmes

Article 24 - Droits de l'enfant

Article 25 - Droits des personnes âgées

Article 26 - Intégration des personnes handicapées

CHAPITRE IV – SOLIDARITE

Article 27 - Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise

Article 31 - Conditions de travail justes et équitables.

« 2. Tout travailleur a droit à une limitation de la durée maximale du travail et à des périodes de repos journalier et hebdomadaire, ainsi qu'à une période annuelle »

Article 36 - Accès aux services d'intérêt économique général

Article 37 - Protection de l'environnement

« Un niveau élevé de protection de l'environnement et l'amélioration de sa qualité intégrés dans les politiques de l'Union et assurés conformément développement durable »

.Article 38 - Protection des consommateurs

° Les Garanties du Traité de Nice (suite)

CHAPITRE V CITOYENNETÉ

Article 41 - Droit à une bonne administration

« 1. Toute personne a le droit de voir ses affaires traitées impartialement, équitablement et dans un délai raisonnable par les institutions et organes de l'Union »

Article 44 - Droit de pétition

Article 45 - Liberté de circulation et de séjour

CHAPITRE VI JUSTICE

Article 47 - Droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial

Article 48 - Présomption d'innocence et droits de la défense

Article 49 - Principes de légalité et de proportionnalité des délits et des peines

Article 50 - Droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction

Article 54 - Interdiction de l'abus de droit

° Le programme européen de développement durable

une stratégie à long terme destinée à assurer la concordance des politiques ayant pour objet un développement durable du point de vue économique, social et environnemental (Conseil européen d' Helsinki en décembre 1999 et conseil européen de Göteborg 2001)

une Communication support: « Développement durable en Europe pour un monde meilleur :stratégie de l'Union européenne en faveur du développement » 2001

le Conseil européen de Lisbonne : "devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale".

le Conseil européen de Stockholm décide que la stratégie de développement durable de l'Union européenne doit compléter et consolider cet engagement politique en incluant un volet consacré à l'environnement.:à long terme, faire aller de pair la croissance économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement.

La nouvelle stratégie européenne pour le Développement Durable adoptée en juin 2006 est enfin accompagnée d'un cadre d'indicateurs pour le Développement durable qui a vocation à être le principal support de l'évaluation comparative des progrès réalisés dans les Etats membres de l'Union

° les Objectifs approuvés dans la stratégie européenne du DD

La protection de l'environnement : rompre le lien (« break the link ») entre croissance économique et dégradation environnementale

La cohésion et l'équité sociales : promouvoir, dans le droit et la démocratie, l'égalité des chances et la non discrimination

La prospérité économique : innover, promouvoir une économie compétitive, fondée sur la connaissance au service du plein emploi et de la qualité de l'emploi

Assumer nos responsabilités internationales : démocratie, paix, sécurité, liberté, promotion du modèle de développement durable européen.

° Rappel des 10 grands principes politiques communs aux membres de l'U.E.

Les Droits de la personne humaine au cœur des politiques de l'Union

La solidarité entre générations actuelles et futures

Une société ouverte et démocratique

La participation du citoyen

L'implication de l'entreprise et des partenaires sociaux

Cohérence de l'action politique et gouvernance dans chaque pays membre et entre les pays membres

L'intégration du développement durable

Le développement de la connaissance

Le principe de précaution

Le principe pollueur payeur

° La mise en place d'indicateurs DD

À l'occasion du Conseil européen de Göteborg de juin 2001, la stratégie de développement durable de l'Union européenne a été adoptée et une dimension environnementale a été ajoutée au processus de Lisbonne sur l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale. La Commission a été chargée d'évaluer lors du rapport de printemps les progrès effectués dans la mise en œuvre de cette stratégie sur la base d'indicateurs « structurels ».

Le Conseil, n'étant pas satisfait des indicateurs environnementaux retenus, a proposé une liste ouverte d'indicateurs. Le rapport d'évaluation fournit une analyse sur la faisabilité et l'interprétabilité des indicateurs proposés. Il constitue une base de réflexion pour le choix des sept indicateurs relatifs à l'environnement qui seront finalement retenus pour le rapport de printemps 2003.

(à retrouver sur EUROSTAT)

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1090,30070682,1090_33076576&_dad=portal&_schema=PORTAL

° Qu'est-ce que l'Europe sociale ?

L'Europe sociale désigne l'ensemble des politiques sociales de l'Union.

Elles agissent par rapprochement des législations nationales des pays membres grâce à l'action communautaire. Elle traite de l'emploi, des conditions de travail et de la protection sociale. Certains domaines sont exclus du champ communautaire (ex : rémunération, droit d'association et de grève).

La politique sociale est progressivement devenue une composante importante du projet européen. En 1987, l'Acte unique étend les compétences communautaires à la santé et à la sécurité au travail. Les traités de Maastricht (1992) et Amsterdam (1997) renforcent la politique sociale européenne, la question de l'emploi devenant « d'intérêt communautaire » et nécessitant une stratégie de coordination.

Le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) a même fixé comme objectif le plein emploi à l'horizon 2010 et la modernisation du modèle social européen.

Les réalisations de l'UE en matière d'Europe sociale concernent quatre grands domaines :

– la libre circulation des travailleurs et la coordination des régimes de sécurité sociale : tout ressortissant de l'UE a le droit de travailler, sans discrimination, dans un autre pays membre et d'y être socialement assuré ; la directive 96/71 du 16 décembre 1996 prévoit que les Etats membres veillent à ce que les entreprises détachant leurs salariés vers un Etat membre autre que celui dans lequel elles sont installées leur garantissent les conditions de travail et d'emploi fixées dans l'Etat membre sur le territoire duquel le travail est exécuté ;

– l'égalité des hommes et des femmes : 13 directives ont été prises depuis 1975 pour garantir l'égalité de traitement au travail, de rémunération et de sécurité sociale ;

– le droit du travail : protection des droits individuels, collectifs, et garantie de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail ;

– la lutte contre les discriminations.

° L'Europe sociale: 7 défis majeurs liant environnemental , économique et social

1/Limiter les effets négatifs du changement climatique sur la société et l'environnement

Donner la priorité à l'innovation, réduire les émissions de carbone, en particulier dans les transports y compris aériens. Accélérer les programmes innovants pour les besoins d'énergie et de chauffage

2/Assurer les besoins économiques et sociaux de transports en minimisant leur impact sur l'environnement (réviser et diversifier les modes de transport :inter modalité ; limitation des trafics maritimes et aériens, et diminuer les émissions de carbone des transports existants ; réduire les nuisances environnementales liées aux transports y compris bruit ; reconsidérer tout le système de mobilité pour le rendre plus « soutenable »

3/Promouvoir une consommation et une production soutenables

normes , labels qualité environnementale, nouveaux modes de consommation, (plan d'action en faveur de nouvelles technologie ,RSE, empreinte écologique...)des campagnes massives d'information et de sensibilisation.

4/Développer un management des ressources naturelles évitant leur surexploitation et reconnaissant le prix des services rendus par les écosystèmes Freiner la surexploitation des ressources naturelles, minérales, forestières, biologiques, aquatiques et hydrologiques, et permettre leur régénération naturelle

5/Promouvoir un bon niveau de santé publique, anticiper et gérer collectivement les menaces épidémiques Réduire les inégalités d'accès aux soins ; porter une attention particulière à la santé des enfants ;harmoniser les systèmes de soins et développer la prévention ; Réseau de vigilance sur la santé animale ; réduire la consommation de pesticides et produits chimiques dans l'environnement et l'alimentation humaine ; améliorer la qualité de l'air

6/Lutter contre l'exclusion sociale : pratiquer « l'inclusion » sociale, démographique, et l'assimilation des personnes immigrées (objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté et de la précarité pour 2010, et des actions fortes pour réduire la pauvreté enfantine) Une volonté de moderniser les politiques sociales, de favoriser l'égalité des chances, de développer des politiques d'intégration des migrants. Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées : Réduire les effets négatifs de la mondialisation sur les travailleurs et leurs familles une certaine réhabilitation des services publics au service de cet objectif particulier :les services sociaux d'intérêt général pour contribuer activement à « l'inclusion » sociale à la réussite des objectifs de croissance et de plein emploi.

7/Agir pour réduire la pauvreté mondiale et promouvoir le DD dans le monde entier ,tout particulièrement dans les relations avec les pays moins développés (objectifs du Millénaire

° L'agenda social européen ,ses buts

- poursuivre une approche européenne intégrée garantissant une interaction positive des politiques économique, sociale et de l'emploi;
- promouvoir la qualité - de l'emploi, de la politique sociale et des relations industrielles -, ce qui permet en retour d'améliorer le capital humain et social;
- moderniser les systèmes de protection sociale aux demandes actuelles de nos sociétés, en se fondant sur la solidarité et en renforçant leur rôle de facteur productif;
- prendre en compte le "coût de l'absence de politique sociale".

° les principes de L'agenda social européen:

L'approche intergénérationnelle

changements induits par l'évolution démographique – (vieillesse des populations européennes) -

besoin d'adapter les systèmes de protection sociale et de retraites,

nécessité d'assurer une meilleure intégration des jeunes et de traiter la problématique des migrations

la Commission envisage une analyse des défis et propose une série d'actions pour analyser les mutations démographiques des populations.

Un partenariat pour le changement

le partenariat entre les autorités publiques, les partenaires sociaux et la société civile a été la clé du succès des politiques européennes

la Commission propose l'organisation d'une réunion annuelle de tous les acteurs concernés sous la forme de forum. Le but de cette réunion sera de faire l'évaluation périodique de la mise en œuvre de l'Agenda.

L'intégration de la dimension externe

La Commission envisage d'intégrer le modèle social européen dans les dialogues et actions externes au niveau bilatéral, régional et multilatéral.

& Nos engagements européens

La France est insérée dans un ensemble de décisions déjà prises au niveau européen et qui engagent les membres de l'Union à mettre en œuvre des programmes avec bien souvent des dates d'échéance pour l'obtention des résultats souhaités

Le Grenelle de l'Environnement est la traduction française de ces divers engagements : notamment Stratégie européenne pour le Développement Durable, Directives environnementales dont la bonne transposition n'est pas encore réalisée, application de la Convention d'Aarhus.

Et bien entendu ,le Grenelle de l'Environnement s'insère dans le processus européen d'intégration dit « Stratégie de Lisbonne » et ses 3 objectifs majeurs: convergence, compétitivité régionale et emploi, coopération territoriale

&Comment la France s'est engagée dans le Développement Durable

CIADT du 15/12/97 « pour un Développement Durable et solidaire »

1997 : 1er appel à projets du MEDD sur « les outils et démarches en vue de la réalisation d'A 21 locaux »

1997 : Assises régionales du DD et 1ère Stratégie Nationale du Développement Durable activées par le Comité National du DD

1999: La loi OADDT du 27/06/99 fait référence aux Agendas 21 locaux (cf. art. 25 et 26)

La loi SRU du 13/12/2000 institue le PADD(projet d'aménagement et de développement durable)

La loi du 21/02/2002 sur les nouvelles régulations économiques (NRE) qui oblige les sociétés françaises cotées sur un marché réglementé à rendre compte de leur gestion sociale et environnementale au travers de leurs activités

& Enfin ... vint la sndd

Lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, la France s'est engagée comme les autres Etats à produire régulièrement un bilan de la mise en œuvre des engagements pris en matière de développement durable

Cet engagement a été réaffirmé en septembre 2002, à Johannesburg, dans un plan d'actions qui demande de "prendre des mesures immédiates pour progresser dans la formulation et l'élaboration de stratégies nationales de développement durable et commencer à les mettre en œuvre avant 2005 »

En 1997 puis en 2003, afin de répondre à cette exigence de renforcement du cadre institutionnel national, la France a conduit une réflexion en vue de la l'élaboration de sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

Cette dernière a été adoptée par le Gouvernement le 3 juin 2003

& Les suites de Johannesburg

- Mise en œuvre des engagements de Rio de 1992 réaffirmés à Johannesburg en 2002 (plan d'actions, mesures, production de bilans)
- 14/1/2003 : Installation du Conseil National du Développement Durable en substitution du Comité Français pour le Sommet de la Terre de Johannesburg
- 3/6/2003 : 2ème SNDD adoptée par le gouvernement
- La loi constitutionnelle du 28/2/2005 relative à la Charte de l'Environnement complète le Pacte social de la Nation et instaure la responsabilité environnementale en droit pénal
- Le décret du 5/10/2004 institue les pôles régionaux « Environnement et Développement Durable »

& SNDD, le respect des Conventions

La diversité biologique : la SNDD prévoit l'élaboration en 2004 et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de la biodiversité fondée sur la connaissance de notre patrimoine naturel et la recherche d'un engagement collectif pour sa protection, sa valorisation et sa gestion.

Le changement climatique : la SNDD dédie un programme d'actions spécifique à ce thème et prévoit notamment l'adoption d'un Plan Climat qui complète et adapte le Plan National de Lutte contre le Changement Climatique 2000 (PNLCC)

Les orientations de cette stratégie ont été présentées lors de la 7^{ème} Conférence des Parties à la Convention Biodiversité en février 2004 à Kuala Lumpur (Malaisie)

La désertification : la mise en œuvre de la Convention qui s'appuie sur la coopération française en matière d'environnement et d'aide au développement constitue un axe fort de la SNDD dans son volet international

& La déclinaison de l'Europe, le Cadre de Référence Stratégique National

une obligation: articuler les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC), le Cadre de Référence Stratégique National (CRSN) et les Programmes Opérationnels (PO)

Le cadre de référence stratégique national doit constituer le point d'équilibre entre :

-la nécessaire marge à accorder aux partenariats pour que les crédits européens servent des stratégies régionales différenciées en fonction du contexte régional, des besoins et des objectifs des territoires,

-et une volonté communautaire et nationale d'assurer la concentration de l'intervention communautaire sur un nombre limité de thèmes et de priorités et sur des opérations structurantes en termes de développement régional

NB :le maintien d'une politique de cohésion ambitieuse a un coût élevé pour les finances publiques

Les documents stratégiques et opérationnels élaborés en région, pour ce qui concerne le FEDER, devront mettre en évidence la cohérence des orientations retenues avec celles des OSC et du CRSN dans une sélectivité accrue, compte tenu des enseignements tirés des programmes 2000-2006 tels qu'ils ont été exprimés lors des réunions interrégionales de concertation conduites en septembre et en octobre 2005. La France a adressé officiellement à la Commission européenne le 31 octobre 2006, son Cadre de référence stratégique national. Ce document qui présente la stratégie nationale d'utilisation des fonds structurels pour la période 2007-2013, a été validé par la commission le 7 juin 2007.

& quel volet économique pour le développement soutenable?

la Politique de cohésion de l'UE

L'essor des éco-technologies

Le défi de la lutte contre les changements climatiques

Grenelle de l'environnement et économie durable

- Les priorités du volet économique de Lisbonne

soutenir la connaissance et l'innovation;

attirer plus d'investissements et faciliter le travail;

créer davantage d'emplois et de meilleure qualité.

- La Commission propose que ces objectifs soient repris par les programmes des Fonds structurels et du Fonds de cohésion . Le nouveau Fonds de développement rural en constitue un bon exemple, puisqu'il soutient en particulier des investissements dans les personnes, dans l'innovation, dans le savoir-faire, dans l'adoption des technologies d'information dans les zones rurales et dans la diversification rurale.

& Le Grenelle de l'Environnement

Un processus de consultation inusité en France mais très développé dans d'autres Pays membres de l'UE (mise en œuvre de la convention d'Aarhus et du principe européen de gouvernance)

Des groupes de travail associant milieux professionnels , Administrations ,milieux associatifs ,et experts, coproduisant études ,analyses ,et propositions

Des propositions multiples et foisonnantes nécessitant une traduction réglementaire et législative ,faisant naître de multiples espérances mais suscitant aussi la réaction de puissants lobbies.

Des mois de travail parlementaire et administratif pour traduire toutes les orientations dans le corpus législatif existant qu'il faudra modifier sur certains points

& Politiques sociales et « Grenelle »

Les politiques du logement et de la rénovation urbaine

Les programmes SANTE ET BATIMENT

Les programmes HABITAT DURABLE /ECONOMIES D'ENERGIE, LUTTE CONTRE L' EFFET DE SERRE

Les programmes VILLE DURABLE et la RENOVATION URBAINE

LA PROBLEMATIQUE FONCIERE SPECULATIVE ET LA CONSOMMATION EXCESSIVE DE RESSOURCES NATURELLES

LOGER LES EXCLUS :le DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

& L'obligation d'un dispositif de suivi/évaluation

Mise en place concomitante d'un système d'évaluation (à posteriori) des politiques publiques engagées par le Grenelle continuant à mobiliser chaque année les groupes de travail du Grenelle.

Création d'un Comité national de suivi et d'évaluation avec les parties prenantes ,chargé de l'évaluation annuelle des engagements pendant le quinquennat présidentiel

Evaluation annuelle par le Parlement de l'application de la SNDD

& Articuler les « Grenelle » Maîtriser l'évaluation sociale

L'évaluation doit se développer dans quatre directions :

-développer l'évaluation du service rendu aux personnes, c'est-à-dire la mesure des résultats individuels obtenus. Ceux-ci ne sauraient se limiter au prisme unique du retour à l'emploi. Ils doivent être adaptés aux différentes composantes et phases du parcours d'insertion ;

-rendre systématique et plus contraignante l'évaluation des opérateurs chargés de la mise en oeuvre des politiques, c'est-à-dire la mesure des performances de chaque structure ;

-mieux évaluer les politiques nationales (leur efficacité par rapport à leurs objectifs, leur efficience globale, leurs effets sur leurs destinataires) ;

-évaluer la mise en oeuvre locale de ces politiques, c'est-à-dire la mesure des performances conjointes d'un ensemble d'acteurs sur un territoire ;

& Zoom sur le 4° objectif du Grenelle: Instaurer une démocratie écologique

- 4.1 la reconnaissance des partenaires environnementaux**
- 4.2 une SNDD validée par un Parlement intégrant davantage la dimension environnementale et le DD**
- 4.3 collectivités territoriales : des acteurs essentiels de la définition et de la mise en œuvre des politiques de DD**
- 4.4 des pouvoirs publics exemplaires**
- 4.5 des décisions publiques s'inscrivant dans la perspective d'un DD**
- 4.6 une gouvernance écologique pour les acteurs économiques et sociaux**
- 4.7 citoyens et consommateurs responsables : éducation, formation et information**
- 4.8 impulser des évolutions nécessaires en Europe et à l'international**

& Une incontournable, la convention d'Aarhus

Signée le 25 juin 1998 au Danemark par 39 États. en application de l'article 10 de la déclaration de Rio, **la convention d'Aarhus porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.**

Elle se décline selon les axes suivants :

Développer l'accès du public à l'information détenue par les autorités publiques, en prévoyant notamment une diffusion transparente et accessible des informations fondamentales

Favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement. Il est notamment prévu d'encourager la participation du public dès le début d'une procédure d'aménagement, « **c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence** ». Le résultat de sa participation doit être pris en considération dans la décision finale, laquelle doit faire également l'objet d'une information.

Étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information

& Les 5 principes de gouvernance

OUVERTURE: transparence, emploi d'un langage accessible et compréhensible par le grand public

PARTICIPATION : large de tous les citoyens à tous les stades, de la conception à la mise en œuvre des politiques publiques

RESPONSABILITE : impose de clarifier le rôle de chaque intervenant dans les processus législatifs et exécutifs et d'en assumer la responsabilité

EFFICACITE : c'est intervenir au bon moment, produire les résultats requis, à partir d'objectifs clairs et d'une évaluation de leurs impacts futurs et de l'expérience antérieure quand elle existe

COHERENCE : les politiques menées et les actions entreprises doivent être cohérentes et parfaitement compréhensibles ; l'importance des défis à relever transcende les limites des politiques sectorielles sur lesquelles l'UE a été bâtie et oblige à pratiquer une approche intégrée dans un système complexe

& Face au défi climatique , quelle réalité?

- En 2005, les ménages ont consacré dans l'UE27 **un tiers de leurs dépenses au logement**, y inclus les dépenses en eau, gaz et électricité et le mobilier (33,1%) et **près d'un cinquième aux produits alimentaires, boissons et tabac** (19,4%). L'autre moitié des dépenses a essentiellement concerné **les transports (11,9%)**, les loisirs et la culture (8,4%), les articles d'habillement et les chaussures (5,7%), les restaurants et hôtels (5,3%), la santé (3,4%), les communications (3,3%) et l'enseignement (1,0%). (source Eurostat)
- **Répondre aux exigences de Kyoto implique de bouleverser les habitudes de consommation ; les pratiques de non recyclage et de surconsommation des ressources naturelles doivent laisser place à d'autres pratiques plus précautionneuses.**

& Vers un nouveau modèle économique

Quels impératifs mondiaux en jeu pour gérer la transition vers une économie moins carbogène?

Comment les sociétés pourront-elles s'adapter aux effets désormais inéluctables du changement climatique? (Les changements climatiques dans les dix à vingt ans sont déjà induits par nos modes de production et consommation passés et présents) Les actions entreprises maintenant pour lutter contre les changements climatiques ne produiront pleinement leurs effets que dans la seconde moitié du siècle et le siècle suivant

subir les coûts de nuisance à long terme ou agir maintenant? Le coût social du carbone (coût des effets associés à l'émission de GES) est de loin supérieur au coût marginal de réduction des GES (coûts associés à des réductions cumulatives d'unités d'émission)

L'inaction accroît les coûts prévisibles liés à l'aggravation des risques d'effets graves et irréversibles

Pour une nouvelle ère industrielle au service d'une autre croissance Investir dans l'atténuation des risques : des mesures vigoureuses d'atténuation des émissions de GES ont des coûts gérables au cours des décennies à venir

Ces investissements génèrent un développement et une croissance économique différents

Mobiliser toutes les technologies propres à grande échelle et simultanément dans tous les secteurs et activités concernés pour réaliser des économies d'émission

Développer et encourager massivement la recherche en ce sens

Rendre concurrentiels les coûts des technologies propres par rapport aux technologies traditionnellement carbonées, dans un contexte de ressources fossiles encore importantes

Seul un développement massif à très grande échelle de ces technologies propres en réduira significativement le coût

& Les secteurs concernés : Electricité, transports, habitat, chauffage, énergie

- **Décarboniser la production d'électricité de 60 à 75 % d'ici 2050**
- **Transformer les modes de production industriels**
- **Opérer des coupes importantes dans le secteur des transports**
- **Réduire drastiquement la consommation d'énergies fossiles dans l'habitat existant et à construire**

X Une nouvelle ingénierie pour faire face aux obligations du DD

approches transversales (intermodalités)

évaluation ex ante des politiques publiques

intégration environnementale aux normes de l'Europe

renforcement de l'expertise prévention des risques et réduction des vulnérabilités

réponse adaptée aux attentes des citoyens

X L'incontournable prise en compte de l'environnement au cœur de tous les projets d'aménagement.

- **le marché de l'environnement continue de se structurer et de se développer ainsi que les formations qui y sont liées. Les engagements de lutte contre le réchauffement climatique font émerger de nouveaux produits et de nouveaux marchés**
- **L'intégration d'une préoccupation environnementale au sein des disciplines traditionnelles correspond à la prise en compte du développement durable dans l'évolution de notre société;c'est aussi une obligation européenne (pas de financements des fonds structurels sans évaluation environnementale).**
- **Au cœur des missions également ,le respect de la biodiversité et la croissance des préoccupations santé environnement**

X L'évaluation environnementale ,une « vieille » obligation communautaire

La directive 85/337/CEE du Conseil, du 27 juin 1985, concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement vise à fournir aux autorités compétentes les informations appropriées leur permettant de prendre une décision en toute connaissance de cause sur un projet déterminé en ce qui concerne les incidences notables qu'il est susceptible d'avoir sur l'environnement;

- Le public doit être informé et consulté le plus en amont possible**
- Le respect de l'environnement et des ressources naturelles implique une évaluation des projets d'équipement préalablement à toute autorisation**
- L'évaluation des incidences environnementales est un aspect majeur de l'application du principe de précaution**

X Pour Réussir l'évaluation des incidences sur l'environnement, il faut

Avoir intégré le réflexe de l'évaluation préalable

De la méthode ,de la rigueur

La capacité de hiérarchiser la nature des incidences

Apporter transparence et concertation le plus en amont possible

Bien connaître les exigences du droit communautaire et les méthodes européennes d'application

Des aides méthodologiques (guides,check list)et des référents internes et externes

**Des travaux d'experts et des diagnostics pluridisciplinaires
Rôle de l'autorité environnementale**

Connaître la convention d'Aarhus et le livre blanc de la gouvernance européenne

X Connaître les Standards Européens Minimaux de Consultation

- **Communication de la commission:Vers une culture renforcée de consultation et de dialogue -Principes généraux et normes minimales applicables aux consultations engagées par la Commission avec les parties intéressées**
- **En application des principes de gouvernance veiller à ce que toutes les parties concernées soient consultées d'une manière convenable. Cette consultation est conforme au cadre juridique de l'Union européenne, en vertu duquel "la Commission devrait [...] procéder à de larges consultations avant de proposer des textes législatifs et publier, dans chaque cas approprié, des documents relatifs à ces consultations". L'engagement de larges consultations n'est donc pas incompatible avec la notion de démocratie représentative.**

X Transformer nos évaluations économiques

- Réintroduire les analyses d'impact économiques dans l'espace et le temps
- Savoir analyser les franges et les interactions
- Apprendre à anticiper les effets pervers (notamment les comportements d'aubaine)
- Différencier les coûts immédiats, et à moyen et long terme
- Réintroduire la prospective
- Cette démarche s'accompagne de la pratique du coût global et d'une indispensable réflexion sur les coûts externalisés (d'où l'intérêt de travailler avec des économistes accoutumés à l'économie sociale et environnementale)
- Ce type de réflexion très en amont de l'action oblige à se reformater et à poser autrement les questionnements, donc à être plus intelligent.
- La rigueur méthodologique s'accompagne d'assez de souplesse pour laisser place à l'imagination au cas par cas.

X Maîtriser l'évaluation sociale

L'évaluation doit se développer dans quatre directions :

- développer l'évaluation du service rendu aux personnes, c'est-à-dire la mesure des résultats individuels obtenus. Ceux-ci ne sauraient se limiter au prisme unique du retour à l'emploi. Ils doivent être adaptés aux différentes composantes et phases du parcours d'insertion ;

- rendre systématique et plus contraignante l'évaluation des opérateurs chargés de la mise en oeuvre des politiques, c'est-à-dire la mesure des performances de chaque structure ;

- mieux évaluer les politiques nationales (leur efficacité par rapport à leurs objectifs, leur efficience globale, leurs effets sur leurs destinataires) ;

- évaluer la mise en oeuvre locale de ces politiques, c'est-à-dire la mesure des performances conjointes d'un ensemble d'acteurs sur un territoire ;

X L'évaluation comme réponse pertinente à la crise de la gouvernance

L'évaluation peut permettre d'augmenter le degré de rationalité des systèmes d'action face à des réalités complexes. La statistique et les indicateurs économiques n'y suffisent plus : on a besoin de connaissances fines et contextualisées sur les processus sociaux.

L'évaluation favorise le développement d'une "culture de l'implémentation", attentive aux écarts qui s'introduisent entre les intentions, leur mise en pratique, et les effets sociaux qui en découlent.

Dans la mesure où elle parvient à échapper à une instrumentalisation trop grossière, l'évaluation peut constituer une ressource politique, utilisable dans certaines circonstances pour renforcer la crédibilité, la légitimité et l'autorité du discours des pouvoirs publics.

L'évaluation peut contribuer à augmenter la motivation et les compétences des agents publics (en lien notamment avec la culture de l'implémentation).

Enfin, l'évaluation joue un rôle de médiation, en facilitant les échanges d'information et la coordination d'acteurs autonomes engagés dans une action publique partenariale

X L'obligation d'analyse d'impact pour l'Europe

- Toute proposition de la Commission européenne, qu'elle soit législative ou non, fait l'objet d'une analyse d'impact, c'est-à-dire d'une évaluation de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux .
- Après avoir procédé à la révision de ses lignes directrices concernant l'Analyse d'Impact, la Commission européenne lance, du 02/06/2008 au 25/07/2008, une consultation publique et pose les questions suivantes relatives aux lignes directrices révisées.
- Consulter la Communication sur l'évaluation d'impact : [COM \(2002\) 276 du 5 juin 2002](#)

X les principales améliorations recherchées par l'U.E. :

**la subsidiarité, la proportionnalité, ainsi que la
valeur ajoutée apportée par l'Union européenne
dans l'initiative proposée**

l'évaluation du risque

les impacts sociaux

les impacts sur les consommateurs

les impacts sur les petites entreprises

les impacts aux niveaux national et régional

**les impacts sur le commerce et les
investissements internationaux, ainsi que sur les
pays tiers**

**les impacts sur la charge administrative et la
simplification.**

X Renouveler les savoir faire

- Améliorer les points faibles (économie, écologie transparence) et intégrer de nouvelles compétences d'ingénierie (ingénierie organisationnelle et systémique, éco technologies, ingénierie industrielle...)
- Réussir le développement d'une nouvelle culture par métissage de ses nouvelles composantes arrivant avec la création du MEEDAAT (industrie, écologie, équipement ...)
- Apprendre à mieux coopérer et intégrer les savoirs et expertises externes (mieux coopérer avec les autres ministères ,les collectivités locales ,les universités ,les établissements publics et les institutions européennes)

X Les maîtres mots:

- **INNOVATION:** Coopération mondiale concertée pour des programmes pilotes à grande échelle d'investissements dans des technologies économes (30 milliards \$/an)
- **ADAPTATION:** ex : Aider les pays pauvres à s'adapter aux pires effets des changements climatiques, adapter l'habitat dans les pays OCDE (0,5% de leur PIB annuel)...
- **ATTENUATION:** ex : lutter contre la déforestation responsable de 18%des émissions de GES(5milliards\$/an)

X Les éléments incontournables pour mettre en œuvre le DD

Une approche **pluridisciplinaire et transversale**, permettant d'intégrer les trois sphères du développement durable (l'économique, le social et l'environnemental)

La **transparence dans la gestion de l'information et la concertation** entre toutes les parties prenantes (futurs utilisateurs, décideurs, financeurs, riverains...), ceci le plus en amont possible (cf. aussi les directives européennes EIE et EIPPE)

Une démarche **progressive et itérative** faisant l'objet **d'évaluations continues**, de manière à réorienter ou à améliorer le projet, ce qui nécessite de nouveaux indicateurs

Une **vision globale** permettant d'assurer la **cohérence entre les différentes échelles du projet**

Une **projection à long terme** reposant sur des travaux de **prospective** (prévoir et anticiper les évolutions, penser la réversibilité des projets : adaptabilité, fin de vie,...)

X Enfin mettre en pratique...

Les 6 composantes du DD issues des Assises nationales (1996)

- La préservation des ressources naturelles, y compris spatiales
- La recherche de technologies de substitution
- L'organisation du cadre de vie
- La solidarité et la prévention des risques de fracture sociale
- La préservation de marges de manœuvre physiques et financières
- La transparence, l'information, la sensibilisation, la mobilisation

Et bien sûr...les programmes du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de l'Insertion

X Un urgent besoin de compétences humaines diversifiées à mobiliser

- **Mieux aborder les problèmes thématiques dans leur globalité et leurs interfaces techniques économiques sociales et juridiques**
- **Réinvestir l'observation, la connaissance et l'analyse des territoires dans toutes leurs composantes physiques, humaines ,et sociétales**
- **Passer d'une logique de production directe par un opérateur d'Etat (ministère de l'Equipement) à une logique de régulation publique.**
- **Anticiper les évolutions et piloter les innovations (rôle de la Recherche , du RST en particulier)**

X L'indispensable formation, initiale et continue

- **Nous avons des rattrapages culturels à faire: sur l'intégration du DD , sur les exigences et méthodologies européennes**
- **Nous devons inventer les formations pour satisfaire les besoins du futur**
- **Nous devons relier des domaines et des disciplines trop cloisonnées**
- **Nous avons à accentuer l'effort de recherche dans tous les champs d'activité**

Une adresse utile pour tous

Pour retrouver cette conférence ,et bien d'autres références ,l'intranet du CERTU :métiers du Développement Durable,également accessible en extranet

<http://extranet.developpement-durable.equipement.gouv.fr>

login : siteddcertu

mot de passe : meltrstcertu

/